



# Communiqué CFDT

## Visioconférence Comité National de Concertation des ARS (CNC) du 30 mars 2021

Le Comité National de Concertation des ARS s'est tenu par visioconférence le 30 mars 2021 à 13h30.

**Représentants l'administration** : M. CHAMPION (SGMAS), M. BERNARD (DRHM)

### **Déclaration liminaire de la CFDT :**

Depuis maintenant 14 mois les agences régionales de santé (ARS) et leurs personnels s'investissent sans compter dans la lutte contre la COVID.

Aujourd'hui les personnels sont épuisés. Les sollicitations s'enchaînent depuis trop longtemps à un rythme bien trop élevé pour nombre d'agents, en journée, le soir et les week-end. Nous constatons que ces efforts qui n'ont rien de ponctuel conduisent désormais à des arrêts de travail qui se multiplient. La **CFDT** est particulièrement inquiète de la situation et du niveau de risques psycho-sociaux. La **CFDT** demande au ministère de réaliser une enquête auprès des ARS le plus rapidement possible pour en mesurer les impacts.

Après des années de baisse continue des emplois (plus de 1 600 postes supprimés sur un réseau national qui compte aujourd'hui 8 000 postes), les ARS ne peuvent, pas plus qu'à l'hôpital, faire face à toutes les injonctions. Les suppressions d'effectifs ont eu pour conséquence une concentration des activités, la plupart du temps aux sièges des ARS. Celle-ci s'est faite au détriment des territoires, les délégations départementales des agences régionales étant de fait limitées dans leurs activités et leurs capacités d'interventions. La crise sanitaire a pourtant montré tout l'intérêt d'être présent au plus proche des acteurs sur tous les territoires.

Dès maintenant, l'arrêt des suppressions d'emploi dans les ARS doit être acté.

La **CFDT** préconise la poursuite des travaux de révision des missions afin que les ARS puissent porter leurs efforts, avec des moyens adaptés, en appui aux projets de santé dans les territoires.

L'appui aux projets de santé territoriaux, pour ne pas se réduire à l'animation ou la coordination territoriale, ne doit pas se départir des avis des corps techniques des

ARS (médecins, pharmaciens, infirmières, ingénieurs et techniciens sanitaires, inspecteurs et contrôleurs). La **CFDT** tient à s'assurer du maintien de **l'indépendance des avis des corps techniques** dans la conduite des projets, nécessaire à l'équilibre des débats : **la loi doit le garantir**.

En réponse à la situation actuelle des équipes des ARS, le DRH ministériel ne constate pas de détérioration sensible des indicateurs recensés dans le rapport social unique.

Le SGMAS reconnaît que l'action des ARS, l'engagement et l'investissement des équipes ont été très importants tout au long de la crise. Le SGMAS reconnaît que la fatigue des équipes s'installe avec une action des ARS qui s'inscrit dans la durée. Il précise toutefois que l'intensité n'a pas été la même selon les situations régionales et confirme l'intérêt des ajustements que peuvent faire les ARS pour prioriser les missions en période de crise sanitaire.

La **CFDT** réaffirme le besoin d'une harmonisation des pratiques des ARS sur la base d'accords-cadres nationaux et demande notamment la constitution d'une commission nationale traitant des questions d'hygiène-santé-sécurité au travail du réseau ARS.

#### **- Installation du nouveau comité national de concertation**

. Projet de règlement intérieur - Point reporté. Un groupe de travail pourrait se réunir le 06 avril prochain pour étudier les demandes de modifications des organisations syndicales.

. Désignation du secrétaire et du secrétaire adjoint du CNC – Point reporté car les modalités de leur élection relèvent du règlement intérieur.

#### **Pour information**

. Point d'information sur le rapport social unique en ARS.

La DRH ministérielle présente le projet de mise en place du rapport social unique des ARS prévue par la loi du 6 août 2019 et le décret du 30 novembre 2020. Un arrêté ministériel est en cours de préparation et prévoit la constitution de la base de données numérique au plus tard 31 décembre 2022. Il est acté que ce document constituera un cadre de base qu'il sera possible de compléter au sein de chaque ARS.

La **CFDT** demande que les contenus de la base numérique ainsi que ses modalités d'accès par les représentants du personnel soient discutées entre l'administration et les partenaires sociaux au stade de la construction du projet.

. Echanges sur les conditions de travail dans le cadre de la situation sanitaire.

Le DRH ministériel rappelle que d'importants efforts ont été faits pour accompagner les ARS et les agents pendant la période de crise : formations et accompagnement

managérial, lignes d'écoute et soutien psychologique, vaste déploiement d'équipements de télétravail.... Ces mesures d'appui n'ont cependant pas tout réglé et la DRH ministérielle constate que ce soutien est sans effet sur la fatigue et le stress au travail qui semble s'être amplifiés.

La **CFDT** demande que le suivi national des indicateurs relatifs à la santé au travail du réseau ARS soit renforcé, plus précis et partagé avec les partenaires sociaux.

La **CFDT** revendique à cet effet que soit créée une commission santé sécurité conditions de travail ( CSSCT) nationale en appui du CNC.

La séance est levée à 17h50.

**Vos représentants CFDT :** Cathy AUGER-DUBOIS (ARS PDL)  
Christophe BORIES (ARS NA)  
Gaëlle HUMBERT (ARS IDF)  
Laurent PETELET (ARS ARA)  
Monique MELLAT (ARS IDF)  
Albert BERTRANET (ARS GE)  
Sylvain PLEYBER (ARS Bretagne)  
Georges AMARANTHE (ARS Normandie)  
Stéphane RUELLE (ARS PDL)  
Mourad ABED (ARS ARA)

**Pour toutes questions, remarques, observations, difficultés,  
vos représentants CFDT sont à vos côtés.**